

Réunion du Comité Syndical du 08 mars 2018

Convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le huit mars deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-sixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

86^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Roland BLANCHET
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH

Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Daniel VOGT
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christian SIMONET

À

Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER

Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Adhésion à la Fédération Nationale Des SCoT

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée, que, créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de Cohérence Territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Adhérent à la Fédération Nationale des SCoT de 2011 à 2014, le Grand Clermont a ensuite cessé de l'être lorsque les modalités de calcul ont changé et porté le coût de son adhésion de 2.500,00 à 4.000,00 €.

Compte tenu de la mobilisation récente des SCoT en Auvergne Rhône-Alpes, à l'initiative de la Fédération, afin de co-construire et porter auprès du Conseil régional une contribution au SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), l'intérêt pour le Grand Clermont d'adhérer à cette fédération se pose à nouveau.

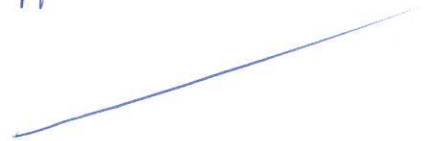
La cotisation pour l'année 2018 s'élève, compte tenu de la population du périmètre de notre SCoT, à 4.000,00 €. En cas d'avis favorable, il conviendra de désigner un représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 4.000,00 € ;
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018.

À Clermont-Ferrand, vendredi 16 mars 2018.

Dominique ADENOT,
Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180308-574-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018

Publication : 26/03/2018